

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

SÉNAT

COMPTE RENDU INTÉGRAL DES SÉANCES

Abonnements à l'Édition des DEBATS DU SENAT : FRANCE ET OUTRE-MER : 16 F ; ETRANGER : 24 F

(Compte chèque postal : 9063-13, Paris.)

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE
aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION
26, RUE DESAIX, PARIS 15^e

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE
AJOUTER 0,20 F

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1964-1965

COMPTE RENDU INTEGRAL — 28^e SEANCE

1^{re} Séance du Mardi 29 Juin 1965.

SOMMAIRE

1. — Procès-verbal (p. 875).
2. — Dépôt de projets de loi (p. 875).
3. — Transmission d'une proposition de loi (p. 876).
4. — Modifications dans l'ordre des travaux du Sénat (p. 876).
5. — Dépôt d'un rapport du Gouvernement (p. 876).
6. — Scrutins pour l'élection de membres d'une commission mixte paritaire (p. 876).
7. — Suspension et reprise de la séance (p. 876).
8. — Election de membres d'une commission mixte paritaire (p. 876).
9. — Règlement de l'ordre du jour (p. 877).

PRESIDENCE DE Mme MARIE-HELENE CARDOT,
vice-président.

La séance est ouverte à dix heures.

— 1 —

PROCES-VERBAL

Mme le président. Le procès-verbal de la séance du vendredi 25 juin a été distribué.
Il n'y a pas d'observation?...
Le procès-verbal est adopté.

— 2 —

DEPOT DE PROJETS DE LOI

Mme le président. J'ai reçu, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, sur les sociétés commerciales.

Le projet de loi sera imprimé sous le n° 278, distribué et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale. (*Assentiment.*)

J'ai reçu, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, tendant à modifier ou à compléter les articles 1841, 1866 et 1868 du code civil et l'article 27 de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947.

Le projet de loi sera imprimé sous le n° 279, distribué et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale. (*Assentiment.*)

J'ai reçu, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, portant réforme des taxes sur le chiffre d'affaires et diverses dispositions d'ordre financier.

Le projet de loi sera imprimé sous le n° 280, distribué et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyé à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. (*Assentiment.*)

J'ai reçu, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi, modifié par l'Assemblée nationale, portant réforme des régimes matrimoniaux.

Le projet de loi sera imprimé sous le n° 281, distribué et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale. (*Assentiment.*)

— 3 —

TRANSMISSION D'UNE PROPOSITION DE LOI

Mme le président. J'ai reçu de M. le président de l'Assemblée nationale une proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, relative à l'admission à l'assurance volontaire du conjoint ou du membre de la famille du grand invalide remplissant ou ayant rempli bénévolement auprès de ce dernier le rôle de « tierce personne ».

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 282, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des affaires sociales. (*Assentiment.*)

— 4 —

MODIFICATIONS DANS L'ORDRE DES TRAVAUX DU SENAT

Mme le président. Je rappelle que l'ordre du jour des séances d'aujourd'hui et de demain comportait l'examen éventuel de textes en navette.

A ce sujet, j'informe le Sénat de la communication suivante adressée par M. le Premier ministre à M. le président du Sénat :

« En application de l'article 48 de la Constitution, le Gouvernement demande au Sénat d'inscrire à l'ordre du jour :

« Du mardi 29 juin, après la discussion du projet de loi relatif au bon emploi des prestations familiales, les discussions des textes éventuels des commissions mixtes paritaires relatives à l'imposition des entreprises, à l'acquisition des H. L. M. et à l'épargne-logement ;

« Du mercredi 30 juin, après la discussion du projet de loi relatif aux déclarations de nationalité française, les discussions éventuelles, en nouvelle lecture, de la proposition de loi relative à l'acquisition des H. L. M. et du projet de loi relatif à l'épargne-logement. »

En application de l'article 48 de la Constitution, l'ordre du jour de la deuxième séance d'aujourd'hui et de la séance de demain mercredi 30 juin est complété conformément à la demande du Gouvernement.

— 5 —

DEPOT D'UN RAPPORT DU GOUVERNEMENT

Mme le président. En application de l'article 38, 3^e alinéa, de l'ordonnance n° 59-2 du 2 janvier 1959 portant loi organique relative aux lois de finances, M. le Premier ministre m'a fait parvenir un rapport sur l'évolution de l'économie nationale et des finances publiques.

Acte est donné du dépôt de ce rapport, qui sera imprimé et distribué.

— 6 —

SCRUTINS POUR L'ELECTION DE MEMBRES D'UNE COMMISSION MIXTE PARITAIRE

Mme le président. L'ordre du jour appelle les scrutins pour l'élection de sept membres titulaires et de sept membres suppléants de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi instituant un régime d'épargne-logement.

En application de l'article 12 du règlement, la commission des affaires économiques et du plan présente les candidatures suivantes :

Titulaires : M. Jean Bertaud, M. Jean-Marie Bouloux, M. Henri Claireaux, M. Hector Dubois, M. Paul Mistral, M. Marc Pauzet, M. Auguste Pinton.

Suppléants : M. Amédée Bouquerel, M. Maurice Coutrot, M. Jean Errecart, M. Maurice Lalloy, M. Etienne Restat, M. Camille Vallin, M. Pierre de Villoutreys.

Conformément à l'article 61 du règlement, l'élection va avoir lieu au scrutin secret dans la salle voisine de la salle des séances.

Je prie M. Louis Namy, secrétaire du Sénat, de bien vouloir présider les bureaux de vote.

Il va être procédé au tirage au sort de quatre scrutateurs titulaires et de deux scrutateurs suppléants qui procéderont au dépouillement des scrutins.

(*Le tirage au sort a lieu.*)

Mme le président. Le sort a désigné :

Comme scrutateurs titulaires, première table : MM. Charles Laurent-Thouvery, Léon Messaud ; deuxième table : MM. Roger Besson, Jacques Verneuil.

Comme scrutateurs suppléants : MM. Paul Guillard, Charles Naveau.

Les scrutins sont ouverts.

Ils seront clos dans une heure.

— 7 —

SUSPENSION ET REPRISE DE LA SEANCE

Mme le président. Aucun texte en navette n'étant en état d'être examiné par le Sénat au cours de la séance de ce matin, celle-ci va être suspendue en attendant l'achèvement des scrutins.

La séance sera reprise vers onze heures vingt minutes pour la proclamation des résultats des scrutins.

La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à dix heures cinq minutes, est reprise à onze heures vingt minutes.*)

Mme le président. La séance est reprise.

— 8 —

ELECTION DE MEMBRES D'UNE COMMISSION MIXTE PARITAIRE

Mme le président. Voici le résultat du dépouillement du scrutin pour l'élection de sept membres titulaires de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi instituant un régime d'épargne-logement :

Nombre des votants.....	44
Bulletins blancs ou nuls.....	1
Suffrages exprimés.....	43

Majorité absolue des suffrages exprimés 22

Ont obtenu :

MM. Marc Pauzet	43 voix.
Jean Bertaud	43 —
Auguste Pinton	43 —
Paul Mistral	43 —
Hector Dubois	43 —
Henri Claireaux	43 —
Jean-Marie Bouloux	43 —

Nos collègues, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, sont proclamés membres titulaires de cette commission mixte paritaire.

Voici le résultat du dépouillement du scrutin pour l'élection de sept membres suppléants de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi instituant un régime d'épargne-logement :

Nombre des votants.....	44
Bulletins blancs ou nuls.....	1
Suffrages exprimés.....	43

Majorité absolue des suffrages exprimés 22

Ont obtenu :

MM. Maurice Lalloy	43 voix.
Pierre de Villoutreys	43 —
Etienne Restat	43 —
Maurice Coutrot	43 —
Amédée Bouquerel	43 —
Jean Errecart	43 —
Camille Vallin	43 —

Nos collègues, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, sont proclamés membres suppléants de cette commission mixte paritaire.

— 9 —

REGLEMENT DE L'ORDRE DU JOUR

Mme le président. Voici quel pourrait être l'ordre du jour de la prochaine séance publique, précédemment fixée à aujourd'hui quinze heures :

1. — Réponses aux questions orales suivantes :

I. — M. Robert Gravier demande à M. le ministre de l'agriculture s'il est exact qu'à la faveur d'une fusion en un corps unique des eaux et forêts et du génie rural, le transfert de l'école nationale des eaux et forêts de Nancy soit envisagé dans la banlieue parisienne.

Devant l'émotion suscitée par un tel projet, les parlementaires, reflétant l'opinion unanime de la région, s'étonnent qu'une telle mesure puisse être prise à une époque où les efforts du Gouvernement se portent de plus en plus vers la décentralisation et que soient anéantis un siècle et demi d'efforts et de traditions qui ont permis à l'école de Nancy d'étendre son rayonnement au-delà même des frontières. (N° 658, 18 mai 1965.)

II. — M. André Dulin expose à M. le Premier ministre que dans un discours prononcé à Coutances, il a déclaré que le Gouvernement avait donné des instructions au F. O. R. M. A. en faveur de l'aide à la production laitière.

Il lui demande quelles sont les mesures prises en faveur de cette production qui intéresse particulièrement les exploitations familiales. (N° 665, 10 juin 1965.)

(Question transmise à M. le ministre de l'agriculture.)

III. — M. Antoine Courrière demande à M. le ministre des finances et des affaires économiques de vouloir bien indiquer la nature et le montant des droits d'enregistrement applicables aux cessions de droits de plantation de vignes et dans le cas où ces droits seraient ceux perçus en matière de mutations immobilières, de bien vouloir définir les conséquences qui en résultent sur le plan de la publicité foncière. (N° 662, 3 juin 1965.)

IV. — M. Abel Sempé demande à M. le ministre des anciens combattants et victimes de guerre s'il n'envisage pas, dans un délai assez proche, de lever la forclusion édictée par la loi n° 57-1423 du 13 décembre 1957 en ce qui concerne les droits à la carte de combattant volontaire de la Résistance.

Il lui signale le cas de l'un des anciens officiers du bataillon de l'Armagnac qui peut justifier d'une action résistante datant de 1942, et notamment de camouflages d'israélites et de nombreux réfractaires, d'actions de parachutages, de camouflages d'armes et d'instructions militaires.

Ce même volontaire s'est présenté le 6 juin 1944 au bataillon susmentionné avec plus de cent hommes recrutés par ses soins.

Il lui signale en outre que dans le Sud-Ouest des cas semblables sont assez fréquents et qu'il serait souhaitable que la levée de la forclusion (ou en tout cas des mesures exceptionnelles) permette de rétablir dans leur droit ceux des combattants volontaires de la Résistance qui peuvent justifier d'activités incontestables (n° 667, 18 juin 1965).

2. — Discussion des questions orales avec débat, jointes, suivantes :

I. — M. Antoine Courrière demande à M. le Premier ministre de vouloir bien lui définir les conditions dans lesquelles l'Etat envisage de renflouer l'affaire Bull.

Il lui demande notamment :

— s'il est exact que des fonds vont être versés et des garanties accordées, sans autorisation préalable du Parlement ;

— si l'autonomie de la Caisse des dépôts et consignations est respectée dans les mesures envisagées ;

— si certaines affaires nationalisées, telles la S. N. C. F., vont être éventuellement tenues de participer financièrement à l'opération de renflouement et avec quels crédits — étant donné leur déficit constant — elles pourront faire ces versements ;

— si les participations qui seraient exigées des banques de dépôt nationalisées ne sont pas contraires à la loi de nationalisation ;

— quel serait le montant des sommes nécessaires dans le présent et dans l'avenir pour assurer le succès de l'opération envisagée ;

— et s'il ne pense pas, étant donné l'intérêt que présente l'affaire en question et la nécessité d'élargir son marché, qu'il eût été préférable de s'orienter pour son renflouement vers une solution de caractère européen (n° 49).

(Question transmise à M. le ministre des finances et des affaires économiques)

II. — M. Raymond Bossus expose à M. le Premier ministre :

— l'inquiétude justifiée des ouvrières et ouvriers, cadres techniques et ingénieurs de l'entreprise Bull qui prennent connais-

sance par la presse d'informations concernant l'avenir de l'entreprise qui est devenue, grâce à leurs recherches et leurs efforts, une entreprise de renommée mondiale dans le secteur de l'électronique ;

— que durant des années, la presse financière a publié des bilans traduisant une augmentation du chiffre d'affaires et des profits ;

— que les travailleurs de l'entreprise Bull — tous syndicats unis — agissent pour le respect de leur droit au travail, l'utilisation de leurs compétences, de meilleures conditions de vie.

Il lui demande :

a) Quels ont été les bénéfices avoués par l'entreprise Bull, et la part consacrée aux investissements de 1958 à 1963 ;

b) Quel est le montant des commandes passées à l'entreprise Bull, durant cette même période, par les différents services publics et entreprises nationalisées ;

c) Quel est le montant des commandes passées à l'I. B. M. et autres firmes de fabrications électroniques, durant la même période, par les services publics nationalisés ;

d) Quelles mesures le Gouvernement compte prendre pour s'opposer aux licenciements des travailleurs de l'entreprise Bull et exiger qu'il soit fait droit aux revendications du personnel de cette entreprise ;

e) Quelles sont les clauses exactes du protocole d'accord qui a été signé entre la compagnie Bull et les sociétés et banques liées à la finance internationale qui ont été chargées de renflouer l'usine Bull ;

f) Quelles sont les raisons qui ont amené le Gouvernement à ne pas nationaliser l'entreprise Bull, ce qui aurait amorcé la nationalisation de l'ensemble de l'industrie électronique dans l'intérêt du développement et des perspectives de cette branche moderne de la production, comme le préconise une proposition de loi déposée par les parlementaires communistes (n° 52).

(Question transmise à M. le ministre des finances et des affaires économiques.)

3. — Discussion de la question orale avec débat suivante :

M. Etienne Restat rappelle à M. le ministre de l'agriculture que, près d'un an après la promulgation de la loi du 10 juillet 1964 organisant un régime de garantie contre les calamités agricoles, les textes d'application ne sont pas encore publiés, malgré les prescriptions fixées par la loi.

Il lui demande :

1° Quelles mesures peuvent envisager les agriculteurs qui sont déjà ou seront victimes de calamités au sens de la loi tant que les textes d'application ne seront pas publiés ;

2° Dans quel délai interviendra la publication de ces textes. (N° 135.)

4. — Suite de la discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, tendant à assurer le bon emploi des prestations familiales, des allocations aux personnes âgées et des allocations d'aide sociale. [N° 179 (1963-1964) et 189 (1964-1965). — M. Lucien Grand, rapporteur de la commission des affaires sociales.]

5. — Discussion des conclusions du rapport de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant l'imposition des entreprises et des capitaux mobiliers. [N° 283 (1964-1965). — M. André Armengaud, rapporteur pour le Sénat de la commission mixte paritaire.]

6. — Discussion des conclusions du rapport de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur la proposition de loi relative à l'acquisition d'habitations à loyer modéré à usage locatif par les locataires. [N° 285 (1964-1965). — M. Amédée Bouquerel, rapporteur pour le Sénat de la commission mixte paritaire.]

7. — Discussion des conclusions du rapport de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi instituant un régime d'épargne-logement. [N° 286 (1964-1965). — M. Jean Bertaud, rapporteur pour le Sénat de la commission mixte paritaire.]

8. — Discussion en deuxième lecture du projet de loi, modifié par l'Assemblée nationale en première lecture, portant réforme des régimes matrimoniaux. [N° 131, 144 (1964-1965). — M. Marcellin, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.]

9. — Discussion éventuelle de textes en navette.

Il n'y a pas d'opposition ?..

L'ordre du jour est ainsi réglé.

Personne ne demande la parole ?..

La séance est levée.

(La séance est levée à onze heures vingt-cinq minutes.)

Le Directeur du service de la sténographie du Sénat,
HENRY FLEURY.